2007-03329/

Communiqués archivés de BAnQ

Signature d'un accord-cadre entre Bibliothèque et Archives nationales du Québec et la Bibliothèque nationale de France

Séoul, le 22 août 2006 — À l'occasion de la 72e Conférence de l'International Federation of Library Associations (IFLA) actuellement en cours à Séoul, Mme Lise Bissonnette, présidente-directrice générale de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), et M. Jean-Noël Jeanneney, président de la Bibliothèque nationale de France (BnF), ont officiellement reconduit l'accord de coopération liant leurs deux institutions.

Cette nouvelle convention étend le champ d'une collaboration amorcée il y a une dizaine d'années avec la réalisation d'un projet d'inventaire bibliographique sur les relations France-Québec depuis 1760. Cette banque de données continuera à l'avenir d'être développée et enrichie afin de proposer un nombre croissant de documents numériques accessibles en ligne.

Aux termes de l'entente, et dans le cadre du Réseau francophone des bibliothèques nationales numériques créé à Paris en février 2006, BAnQ et la BnF s'engagent également à proposer des projets communs concernant en particulier la numérisation de la presse, sur la base de leur expérience respective. Afin de faciliter les échanges au sein des milieux documentaires francophones, elles collaboreront à la mise à jour et à la diffusion du Répertoire des bibliothèques nationales francophones.

Par ailleurs, les deux institutions étendront leur coopération à la référence à distance, au bénéfice de leurs usagers, et mettront conjointement sur pied des événements de diffusion culturelle, dont les premières illustrations se concrétiseront lors de la célébration du 400e anniversaire de la présence française en Amérique du Nord, au printemps et à l'été 2008, par une exposition présentant une centaine de cartes anciennes établies entre les XVIe et XVIIIe siècles et par un colloque international.

Cet accord-cadre, conçu dans un esprit de souplesse et d'ouverture à l'ensemble des missions de BAnQ et de la BnF, sera complété par de futurs avenants au gré des projets jugés pertinents par les deux institutions.

© Gouvernement du Québec, 2007